

Entretien:
avec **Christian BATAILLE**, député
(PS) du Nord.



Christian Bataille: L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques rassemble paritamment des députés et sénateurs, trente au total, représentants

à la proportionnelle de leurs groupes respectifs. Les rapports portent souvent sur des questions de long terme et sont discutés dans un climat dépassionné. Nos travaux ont été nombreux depuis la création de l'Office en 1982; les principaux sujets de rapports ont été la recherche et l'industrie nucléaire, les bio-technologies, la santé, l'espace et plus récemment les nano-technologies. Ces travaux ont souvent servi à préparer des textes de loi; ils sont situés en amont de la législation et permettent de confronter une réflexion politique et éthique face aux avancées et aux innovations de la science et des techniques.

1- Quel est le positionnement de la France en terme de savoir-faire de retraitement des différents types de déchets nucléaires ?

CB: La France se préoccupe du sort des déchets nucléaires depuis plusieurs décennies. Toutefois, les recherches concernant les déchets à haute activité ont été lancées avec retard par rapport au démarrage du parc français de centrales. Depuis vingt ans, la France a poursuivi résolument les recherches pour tous les types de déchets et elle est désormais en pointe tant en recherche qu'en application. Pour les déchets à très faible activité et faible activité, des entreposages fonctionnent d'une

manière contrôlée à Soulaines et Morvilliers; la loi de 2006 concerne certains déchets de moyenne activité, les radifères-graphites, les déchets tritiés et d'autres déchets spéciaux, ce programme a pris un retard qui devrait être rattrapé par un projet d'entreposage à échéance de quelques années. Pour les déchets à haute activité qui contiennent plus de 90% des éléments radioactifs, la loi de 1991 s'applique avec régularité, les recherches sur la séparation-transmutation se poursuivent, et parallèlement, un stockage souterrain devrait accueillir les premiers colis vers 2020-2025; dans l'attente, ces déchets sont entreposés dans des silos à Marcoule et la Hague.

2- La filière nucléaire est souvent mise en cause à travers la question du retraitement et du stockage des déchets. Les inquiétudes et les risques formulés par ses détracteurs sont-ils fondés ?

CB: La France a choisi avec d'autres pays qui sont la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne et le Japon la méthode du retraitement des déchets. Cette méthode permet de réutiliser dans le combustible MOX le plutonium et l'uranium de retraitement. Les résidus toxiques sont concentrés à l'extrême et conservés dans une pâte de verre. La production annuelle est de 110 mètres cube par an et le volume total actuel représente moins de 2000 mètres cube. Les Etats-Unis, premier producteur mondial d'électricité nucléaire, ont renoncé à cette méthode et sont actuellement encombrés d'une quantité très importante de combustibles usés. Les avantages du choix français l'emportent largement sur les inconvénients. Les détracteurs dénoncent la toxicité et la dangerosité des déchets à haute activité mais ceux-ci font l'objet d'un

contrôle et d'une surveillance infiniment supérieure à celle d'autres produits industriels très dangereux comme les résidus de mercure ou de plomb qui sont malheureusement répandus dans la nature sans précaution.

3- Le retraitement à 100% des déchets est-il un objectif réaliste ? Si oui, à quel horizon ?

CB: Le retraitement à 100% c'est à dire de tous les déchets, ne s'impose pas. Certains déchets à moyenne, faible et très faible activité peuvent faire l'objet d'un entreposage en surface ou en sub-surface. Ils représentent 99% du volume et 8% de la radioactivité totale. Les déchets à haute activité et à vie longue qui représentent 0,2% du volume et 92% de la radioactivité totale doivent eux être retraités à 100%. Même si des progrès scientifiques permettent de réduire le volume et la toxicité des déchets, ceux-ci ne disparaîtront jamais complètement sauf si les recherches sur la séparation-transmutation aboutissent à des progrès spectaculaires. La réutilisation du combustible sera meilleure et améliorée avec les réacteurs de quatrième génération. Le stockage complet et en profondeur des déchets à haute activité sera réalisé progressivement à partir de 2025. Le retraitement évitera l'épuisement des gisements d'uranium actuellement connu grâce à la réutilisation des combustibles usés.

Brève : ouverture programmée du capital de l'ADIT



L'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique), œuvre dans l'investigation et la surveillance d'informations sensibles pour les entreprises.

l'ADIT a réalisé, lors de l'exercice 2009-2010, un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros, et un résultat d'exploitation (EBIT) de 800.000 €.

Selon Philippe Caduc, son PDG, l'ADIT a pour ambition de devenir « [...] un véritable leader européen en matière d'intelligence économique et territoriale ».

Pour ce faire, l'ADIT a ouvert le 2 juin dernier son capital actuellement détenu à 100% par l'Etat qui transférera, à un ou plusieurs acquéreurs, une fraction majoritaire (qui ne pourra pas être supérieure à 65%) de la participation qu'il détient.

Parmi les candidats présélectionnés pour le rachat de l'ADIT figurent ESL & Network (dont M. Alain Juillet, ancien Haut responsable pour l'intelligence économique, a rejoint le conseil d'administration ⁽¹⁾) et la Coface, la société d'assurance crédit, filiale de Natixis.

Le cahier des charges précise que les candidats devront « justifier d'un montant de capitaux propres au moins égal à 25 millions d'euros à la date de clôture des derniers comptes publiés ».

Dans ces conditions, seuls des fonds d'investissement ou de grands cabinets de conseil seront en mesure de déposer une offre.

La Banque Rothschild, qui gère l'opération pour le compte de l'Agence des participations de l'Etat (APE), examine à présent les candidatures déposées le 9 juillet dernier.

(1) INTELLIGENCE ONLINE, Edition du 29 octobre 2009 - n°604